



PS Suisse • PS60+ • Theaterplatz 4 / case postale • 3001 Berne

Nous prenons parti pour des soins et du soutien de qualité pour les personnes âgées

**Papier de position du PS60+
pour une politique globale de la vieillesse**

Adopté lors de l'Assemblée des délégués du PS60+ du
10 janvier 2023

1. Introduction

En Suisse, il existe un besoin croissant de prise en charge pour les personnes âgées. Non seulement les études et les chiffres actuels le démontrent de manière déterminante, mais toutes les organisations spécialisées le confirment également.

Pour de nombreuses personnes, le terme « prise en charge » est principalement associé aux soins. Cela s'explique par le fait que, dans la pratique, il n'y a pas de soins sans soutien. Mais le soutien englobe des prestations qui ne sont pas couvertes financièrement par une assurance sociale. Les prestations de soins sont aujourd'hui largement financées par l'assurance maladie. Depuis l'introduction du nouveau financement des soins en 2011, les prestations de soins et de soutien sont facturées séparément. Les coûts des prestations de soutien sont à la charge des bénéficiaires et pèsent lourdement sur le budget des ménages en cas de recours croissant.

Un soutien de qualité comprend différentes formes d'aide et d'assistance pour les personnes qui ne peuvent plus gérer leur quotidien seules. Le soutien comprend des formes d'assistance et d'accompagnement qui permettent aux personnes âgées d'organiser leur vie de manière autonome et de participer à la vie sociale. Le soutien est un accompagnement quotidien qui est souvent fourni en plus des prestations de soins.

Ce document se concentre sur le soutien des personnes âgées, mais il est valable pour tous les groupes d'âge ayant besoin de soutien.

2. Caractéristiques d'un soutien de qualité des personnes âgées

Un soutien de qualité concerne principalement les besoins des personnes âgées. Il présume toujours une relation de soins.

Le soutien comprend une multitude d'aides centrées sur la personne et favorisant ses capacités. Celles-ci peuvent être représentées dans six champs d'action. Ces six champs d'action s'appliquent à toutes les situations de vie et d'habitat dans lesquelles une bonne prise en charge par les soins et le soutien est une condition préalable, que ce soit dans son propre logement, dans des formes d'habitat adapté et protégé ou dans des institutions stationnaires telles que les hôpitaux ou les établissements médicaux et de soins.

Les six champs d'action d'un bon soutien :

Prendre soin de soi

L'accent est mis sur « l'aide à l'autonomie ». Les personnes âgées sont accompagnées et soutenues afin qu'elles prennent soin de leur santé physique et psychique.

Participation à la vie sociale et communautaire

Les personnes âgées doivent avoir la possibilité - même en cas de handicap ou de limitation - d'entretenir des relations sociales, de vivre en communauté ou d'assister et de participer à des manifestations et activités culturelles.

Soutien en situation nécessitant des soins

Le temps consacré aux soins doit également permettre d'offrir du soutien afin de prendre des mesures préventives pour préserver la santé et l'autonomie.

Organisation de la vie quotidienne

Les personnes âgées doivent recevoir un soutien pour l'organisation de leur vie

quotidienne, en tenant compte de leurs besoins spontanés et de leurs intérêts individuels. Cela permet d'apporter de la sécurité, du divertissement et de la stimulation.

Gestion commune du ménage

Les personnes âgées sont accompagnées et soutenues dans leurs tâches quotidiennes de manière à leur offrir une grande autonomie dans la vie de tous les jours. L'activité commune dans les tâches ménagères est importante et ne doit pas être confondue avec des services de prestations d'aide au ménage.

Conseil et coordination de la vie quotidienne

Le conseil permet d'identifier les offres adaptées à la situation individuelle et d'accompagner les transitions. Le travail de coordination implique l'intégration des acteurs impliqués, tels que les personnes de l'entourage privé, les médecins, d'autres spécialistes ou groupes et institutions auxquels la personne concernée est liée.

3. Un bon soutien des personnes âgées vaut de l'or et de l'argent

Les personnes âgées qui sont intégrées dans la société et qui reçoivent un soutien adapté à leurs besoins au quotidien vivent plus longtemps de manière autonome. Leur santé physique, psychique et cognitive est préservée plus longtemps. Le risque de développer une maladie chronique ou psychique diminue.

Une prise en charge globale a un effet préventif et sera donc payante à long terme grâce à la réduction des coûts liés à la maladie et aux conséquences sociales. Un bon soutien est donc la mesure la plus efficace pour maîtriser les coûts. Un bon soutien doit être prodigué de manière globale et individuelle et doit être accessible à toute personne.

L'absence de soutien entraîne non seulement une détérioration très importante de l'état de santé et de l'état général des personnes âgées, mais il est également prouvé qu'elle favorise l'abandon ou l'isolement, avec les conséquences médicales qui en découlent, comme l'aggravation des maladies et des problèmes de santé ou la dépression.

Les personnes qui n'ont pas les moyens financiers de payer un soutien à domicile sont amenées à entrer inutilement ou prématurément en institution. Les coûts augmentent en conséquence. Les proches aidants ou les bénévoles risquent d'être surchargés ou de se retrouver eux-mêmes dans une situation de surmenage pathogène.

La situation actuelle se complique par l'existence d'un marché peu clair et étendu d'offres de prestations de services qui vendent du soutien avec de grandes différences qualitatives. Il existe une multitude d'organisations et d'institutions avec des modèles commerciaux et des organismes responsables différents ainsi que des motivations diverses. Leurs offres, leurs prestations et leurs prix présentent de grandes différences. Cependant, il manque une coordination et un contrôle qualitatif des prestations de soutien. Dans tous les cas, les personnes qui ne peuvent pas payer elles-mêmes ces prestations sont exclues de ce marché. En conséquence, l'inégalité économique a de graves incidences sur l'accès aux prestations de soins et de soutien.

4. La nécessité d'une action politique est grande

Une politique de la vieillesse comprend le soutien et les soins dans toutes les situations de la vie, tout au long de celle-ci. Une bonne prise en charge globale permet de vieillir dans la dignité. L'objectif est d'apporter le meilleur soutien possible au quotidien. C'est pourquoi le

soutien doit être accessible et abordable pour tous. Le besoin d'action politique est énorme.

Une prise en charge à deux vitesses ne doit jamais être tolérée. Il faut créer une base pour un accès adapté au soutien au quotidien pour tous, indépendamment de la situation financière des personnes concernées. L'ancrage juridique permettra de combler une importante lacune de la politique de santé.

Pour le PS60+, quatre exigences politiques sont prioritaires. Elles doivent être mises en œuvre au niveau national :

- **une loi-cadre à l'échelle nationale qui règle le financement du soutien aux personnes ;**
- **la mise en œuvre immédiate de l'initiative sur les soins infirmiers acceptée par le peuple ;**
- **des mesures visant à décharger les proches aidants et les personnes d'accompagnement qui s'engagent dans le travail non rémunéré ;**
- **une démarche déterminée en faveur de logements à loyers abordables et adaptés aux personnes âgées.**

Il est clair que des rentes AVS qui garantiraient le minimum vital, comme le prescrit la Constitution fédérale depuis plus d'un demi-siècle, pourraient déjà améliorer considérablement les conditions de recours aux prestations de soutien. En outre, d'autres conditions-cadres centrales sont nécessaires sur le plan cantonal et communal. En premier lieu, il faut créer des lieux d'accueil permettant d'établir le premier contact, d'évaluer les besoins et de clarifier le financement. Il faut également des services de coordination pour la surveillance, la communication, le marketing, l'examen des modèles de financement, les contrôles de qualité et la définition des conditions organisationnelles pour les prestataires professionnels et les personnes d'accompagnement non rémunérées.

Le PS60+ demande l'élaboration d'une loi-cadre fédérale qui réglemente de manière globale et à l'échelle nationale les soins de longue durée et le soutien des personnes âgées.

Les soins et le soutien font partie intégrante du service public. Il faut un concept global qui englobe, outre les prestations de soins, les soins personnels, la participation à la vie sociale, l'organisation du quotidien, la gestion du ménage, le conseil et la coordination. En conséquence, le PS60+ s'engage dans l'élaboration de projets innovants pour des systèmes de financement des prestations de soutien à l'échelle nationale et cantonale.

Toutes les personnes, indépendamment de leur situation financière, doivent avoir accès à une prise en charge globale nécessaire, par des soins infirmiers et psychologiques, par de l'aide sociale et du soutien à la vie domestique quotidienne. Cela vaut tout au long de la vie, pour les soins et le soutien de longue durée et donc également en fin de vie. Chaque personne doit pouvoir mourir dans la dignité, sereinement, sans douleur, avec des soins et du soutien de qualité et sans soucis financiers. Il est nécessaire de mettre en place une loi-cadre à l'échelle nationale qui garantit le financement manquant des prestations de soutien.

Le PS60+ exige la mise en œuvre immédiate de l'initiative sur les soins infirmiers.

Le travail des soins et du soutien doit être prodigué par du personnel. Pour les prestataires de services professionnels, il faut promouvoir la formation, la formation continue et le perfectionnement et offrir de bonnes conditions d'emploi et de salaire.

L'initiative sur les soins infirmiers a été acceptée par la population le 28 novembre 2021 avec une forte proportion de « oui ». Le PS60+ s'est engagé de manière déterminante en faveur de cette initiative populaire. Le contenu de l'initiative doit maintenant être rapidement mis en œuvre, tant pour la formation à tous les niveaux que pour les conditions de travail des soignants, afin d'éviter que davantage de professionnels des soins ne quittent leur emploi. Aujourd'hui, 300 infirmiers quittent leur profession chaque mois. Les cantons doivent impérativement être appelés à agir. La proposition de mise en œuvre de l'initiative populaire du Conseil fédéral va certes dans la bonne direction. Les mesures relevant de la compétence des cantons restent toutefois trop peu contraignantes. Le calendrier envisagé ne tient pas compte de la situation dramatique actuelle. Si la mise en œuvre n'est pas accélérée, la situation intenable dans le domaine des soins continuera à s'aggraver.

80 % des personnes travaillant dans les soins professionnels sont des femmes. Deux tiers d'entre elles sont employées à temps partiel. La raison principale est la mauvaise conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, mais aussi la forte charge de travail dans les professions de santé. C'est pourquoi il faut en plus développer fortement l'accueil extra-familial des enfants, améliorer la prévoyance vieillesse, notamment pour le 2^e pilier, et réduire le temps de travail.

Le PS60+ demande que les proches aidants bénéficient d'une compensation de la perte de gain, analogue à celle de l'assurance perte de gain. Dans les cas de longue durée, ils doivent être pris en charge dans le cadre d'un contrat de travail ordinaire auprès de l'Aide et soins à domicile Suisse – Spitex Schweiz ou d'organisations similaires.

Le PS60+ constate que nous connaissons tous des situations où des personnes dans notre entourage font du travail de soutien, que ce soit dans la famille, dans le voisinage ou dans une organisation bénévole. Il est nécessaire de décharger efficacement les proches, mais aussi les autres personnes qui assument des prestations de soutien pour des amis ou des connaissances. Des mesures préventives contre le surmenage et l'épuisement professionnel doivent être prises.

Il est essentiel que les personnes soignantes soient protégées en cas de perte de revenu. La possibilité offerte dans certains cantons aux proches aidants de se faire engager par une organisation d'aide et de soins à domicile est un petit pas dans la bonne direction. La caisse d'assurance maladie ne paie toutefois que les prestations de soins qui ont été préalablement évaluées par l'organisme d'aide et de soins à domicile à l'aide d'un formulaire standardisé. Elle ne rembourse pas les tâches de soutien. Ce nouveau modèle rencontre un succès croissant, car il répond manifestement à un besoin. Il est également possible d'engager des proches soignants retraités. Pour les proches retraités, la perte de revenu est atténuée. L'emploi leur permet de cotiser à la prévoyance vieillesse, ce qui atténue la diminution de rente et représente pour eux un grand avantage.

En outre, il faut des modèles de temps de travail permettant de mieux concilier activité professionnelle et activité de soutien, ainsi que des dispositions contractuelles pour le congé rémunéré des employés qui offrent des prestations de soutien. Le travail bénévole dans ce domaine a besoin de réglementations et de valorisation.

Le PS60+ demande une démarche déterminée de la Confédération en faveur de logements adaptés aux personnes âgées et à loyers abordables. Les instruments de promotion de la construction de logements d'utilité publique doivent être développés et les hausses de loyers abusives stoppées.

Le besoin de logements abordables, en particulier pour la génération du « baby-boom », est énorme. Le faible nombre de logements vacants, la mise en œuvre hésitante de la construction de logements d'utilité publique, l'absence de mesures pour des logements adaptés aux personnes handicapées et aux personnes âgées ainsi que l'augmentation massive et illégale des prix des logements aggravent la crise sur le marché du logement.

Si l'on se réfère à l'indice des prix de la consommation en matière de loyers, les loyers ont augmenté de 22 % au cours des 16 dernières années, malgré un faible renchérissement. Selon les facteurs de coûts pertinents du droit de bail, tels que l'évolution des taux hypothécaires, l'inflation et les frais d'entretien, l'indice des loyers aurait dû baisser de 11 % pendant cette période. Au total, les locataires en Suisse ont payé 78 milliards de francs de trop.

La politique nationale doit prendre les choses en main afin de mettre un terme à cette relance de la spirale des loyers, contraire à la loi et irresponsable, au profit des propriétaires immobiliers. Elle doit investir de manière ciblée dans la construction de logements d'utilité publique et promouvoir des formes variées d'habitat mixte, qui répondent également aux besoins des générations plus âgées. Pour cela, en plus de l'action des communes et des cantons, celle de la Confédération doit impérativement être engagée.

5. Conclusion

Le pouvoir d'achat de la population âgée est sous pression. C'est ce que montre la situation actuelle avec l'explosion des primes d'assurance maladie, l'augmentation de la part du revenu consacrée au logement et la hausse des prix des biens de première nécessité. Parallèlement, les rentes de retraite stagnent, voire sont réduites. Le renchérissement actuel d'environ trois pour cent est une charge supplémentaire. En l'absence de volonté politique de prendre rapidement des mesures ciblées dans le domaine du soutien, la situation déjà précaire de nombreuses personnes âgées va s'aggraver.

Auteurs

Ce papier de position est le fruit des travaux du groupe de travail « Santé » du PS60+. Ce groupe de travail se penche sur les thèmes politiques actuels qui concernent la santé. Il s'occupe depuis longtemps du thème du soutien et s'est donné pour tâche, avec ce document, d'informer sur cette problématique extrêmement importante, de sensibiliser à ce thème et de proposer des solutions politiques.

Le texte a été rédigé par les membres du groupe de travail Ruth Schmid (présidente), Ursula Blaser, Dorothee Kipfer, Maria Van De Vlekkert, Rita Schmid, Ursula Imhof, Marie-France Anex et Susanne Leutenegger Oberholzer.

Sources et informations complémentaires

Aperçu de la politique nationale, des interventions, des programmes et des initiatives qui touchent à la prise en charge au troisième âge : <https://www.bienvieillir.ch/fr/politiques/paysage-politique/>

BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG : [Gute Betreuung im Alter - Kosten und Finanzierung](#). 21.08.2021, Bâle.

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS : [Nouvel élan pour les soins intégrés dans les cantons : un guide](#). Berne, mai 2020.

[Fondation Paul Schiller](#) : étude 2021 BBS Volkswirtschaftliche Beratung AG, Basel : [Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse](#) pour le compte de la Fondation Paul Schiller

[Guide pour une bonne prise en charge au troisième âge](#)

[Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge des proches](#), du 7.10.2020

Pro Senectute Suisse : Accompagnement des seniors à domicile : besoins et coûts. 2021. ([Résumé de l'étude](#)).

PS60+ : [Des logements abordables pour tous – même à l'âge de la retraite !](#) Résolution de la Conférence d'automne du PS60+ du 3 novembre 2018.

PS60+ : [Habiter au temps de l'âge avancé](#). Rapport du groupe de travail logement - en français, uniquement le chapitre C (11.07.2022)

PS60+ : [Habiter au temps de l'âge avancé. Rapport complet en allemand](#) (11.07.2022)

PS60+ : [Pour des soins de santé sociaux, globaux, autodéterminés et adaptés à l'âge](#). Résolution de la Conférence d'automne du PS60+ du 30.10.2021.

[Réseau Bien Vieillir](#)

Union des villes suisses 16.02.2022 : [aide et prise en charge pour les personnes âgées : pour une politique globale de la vieillesse](#)